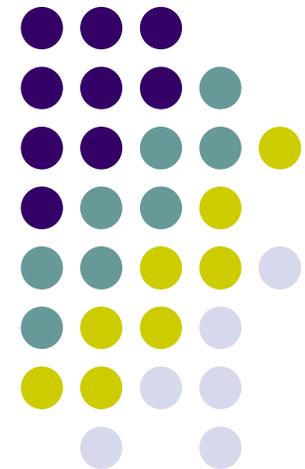


Baccalauréat 2013

Nouvelles modalités des épreuves de langues vivantes



Contexte institutionnel



Émergence de la discipline
« langues vivantes »

Nouveaux **programmes** communs

Nouvelle **organisation** du lycée

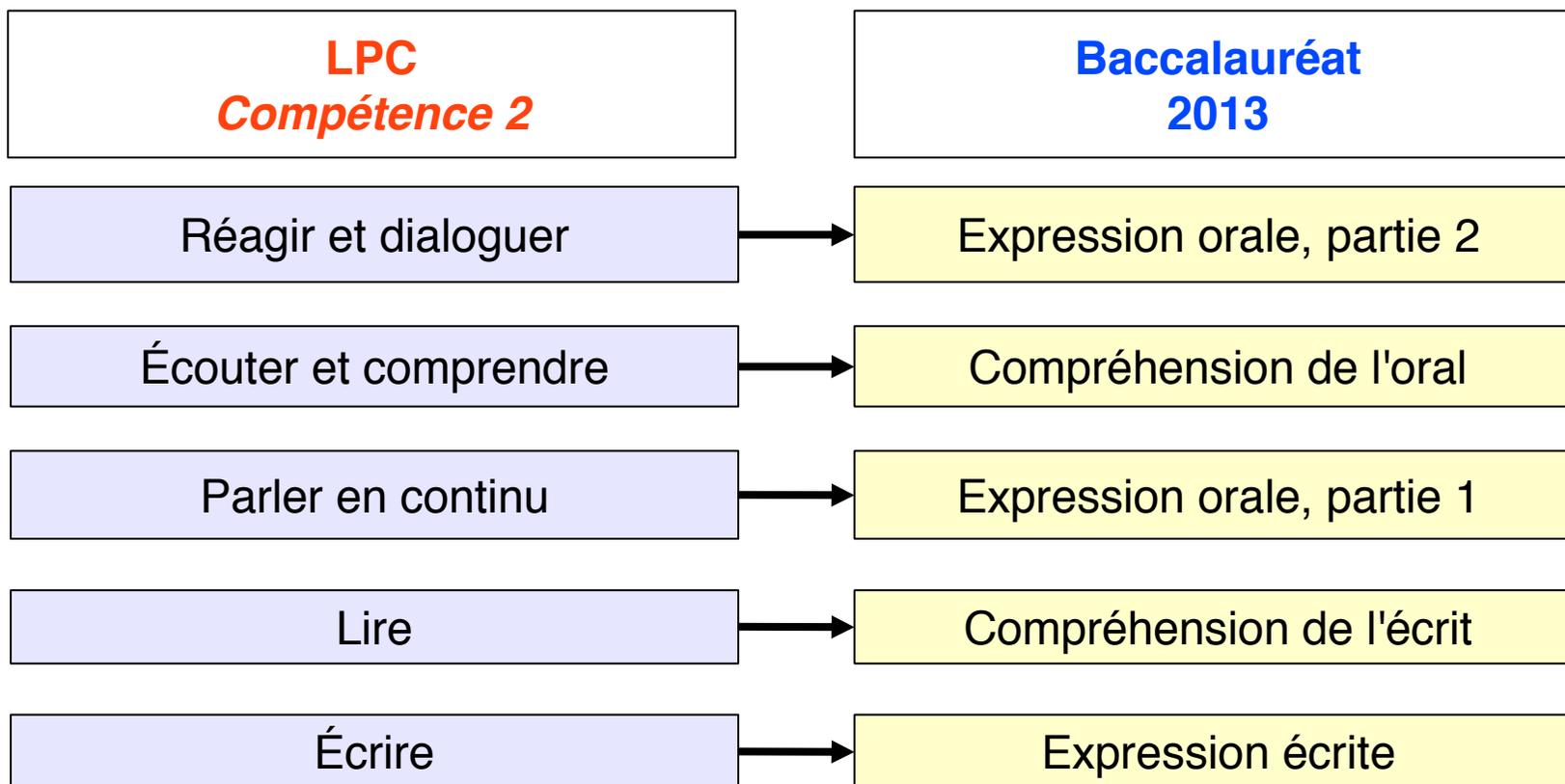
Nouveaux **enseignements**

Contexte pédagogique



- Utilisation de l'échelle des niveaux définis par le **CECRL** (A2 – C1)
- Évaluation de toutes les **activités de communication langagière**
- Apprentissage par compétences au collège (**LPC**)
- Emergence de la notion de **profil linguistique**
- Priorité à l'**entrée culturelle** déclinée en notions

Continuum pédagogique collège - lycée

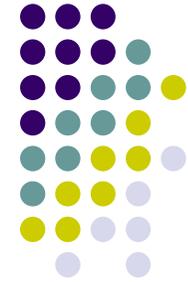


Notions des programmes du collège (rappel)



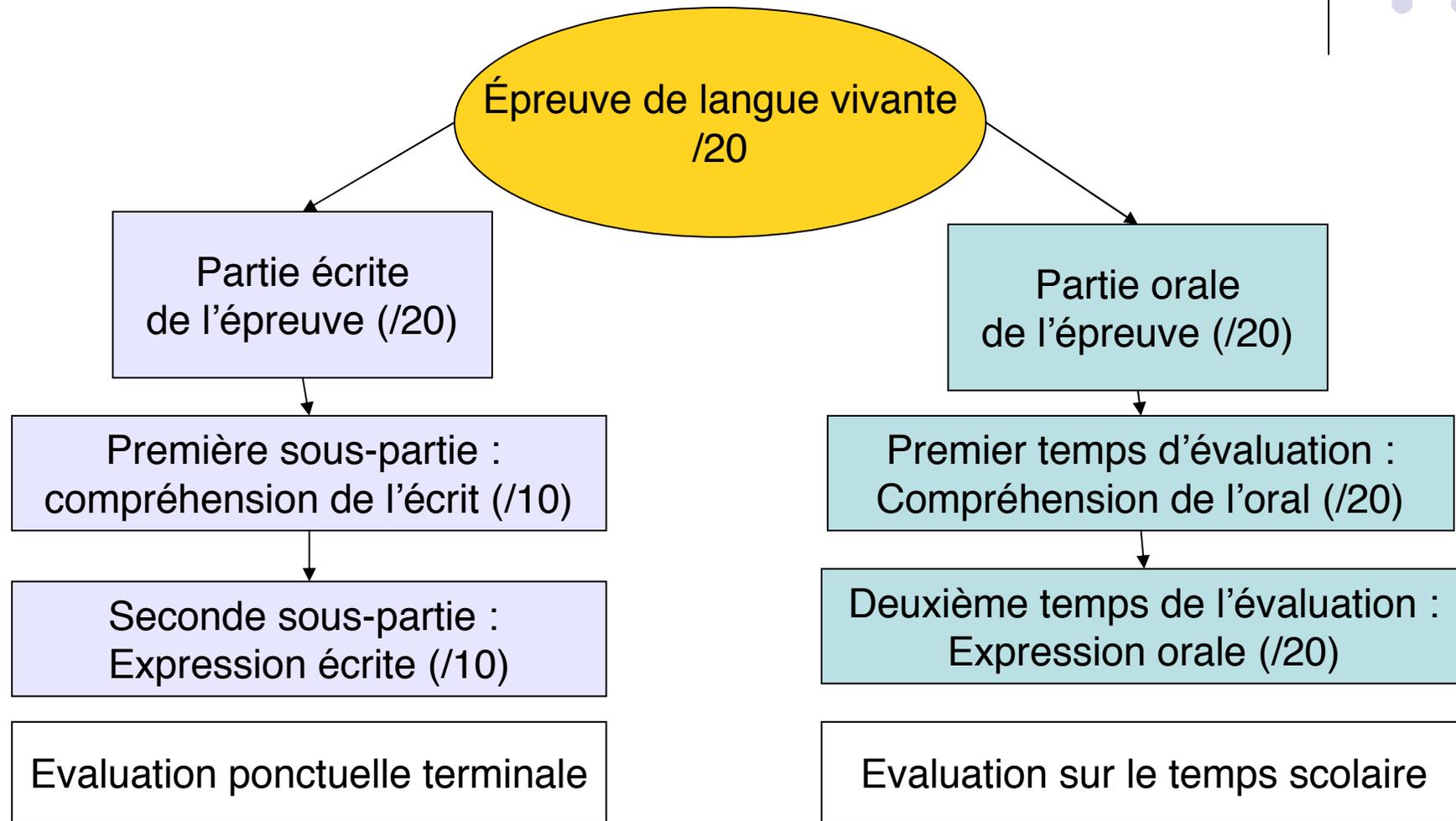
Classe	Niveau cible	Entrée culturelle	Notions
Sixième Cinquième	A1-A2	« Tradition et modernité »	<ul style="list-style-type: none">▪ la vie quotidienne et le cadre de vie▪ le patrimoine culturel et historique▪ repères et réalités géographiques▪ le patrimoine littéraire et artistique
Quatrième Troisième	A2-B1	« L'ici et l'ailleurs »	<ul style="list-style-type: none">▪ voyages▪ école et société▪ science et science fiction▪ langages▪ découverte de l'autre

Notions des programmes du lycée (rappel)

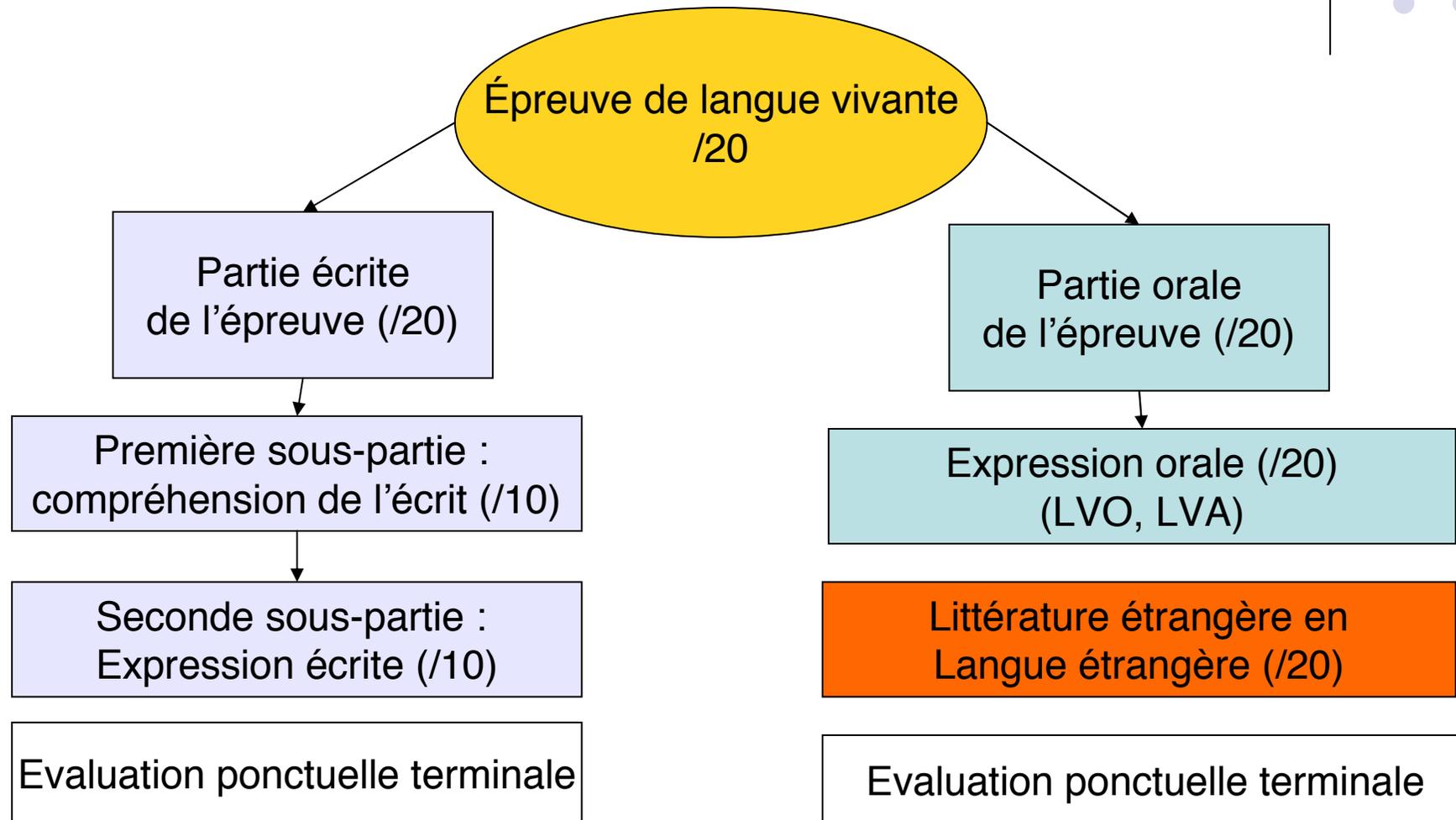


Classe	Niveau cible	Entrée culturelle	Notions
Seconde	A2-B1	« L'art du vivre ensemble dans l'aire linguistique concernée »	<ul style="list-style-type: none">▪ mémoire : héritages et ruptures▪ sentiment d'appartenance : singularités et solidarités▪ visions d'avenir : créations et adaptations
Cycle terminal	B1-C1	« Gestes fondateurs et mondes en mouvement »	<ul style="list-style-type: none">▪ mythes et héros▪ espaces et échange▪ lieux et formes du pouvoir▪ l'idée de progrès.

Structure des épreuves de langues vivantes – Tronc commun LV1 et LV2



Structure des épreuves de langues vivantes – Série L – LV1 et LV2



Typologie des épreuves



Epreuve	Forme	Evaluateur	Organisateur
Ecrit : toutes séries	ponctuelle terminale	Correcteur	Académie
Oral obligatoire : séries ES, S, technologiques	en cours d'année	Professeur	Etablissement
Oral obligatoire : série L	ponctuelle terminale	Examineur	Académie
Oral LV3 : séries générales	ponctuelle terminale	Examineur	Académie

Objectifs de l'épreuve en séries générales et technologiques



Niveau visé	Langue
A2 Niveau intermédiaire ou usuel	LV3
B1 Niveau seuil	LV2
B2 Niveau indépendant	LV1 - LVA (LV2)
C1 Utilisateur expérimenté	LVA (LV1)

Coefficients par série

(F : épreuves facultatives)



Séries	LV1	LV2	LV3	LVA	LELE	Total
ES	3	2	F			5
S	3	2	F			5
L	4	4	4 (F)	4	1	13
STI2D	2	2				4
STD2A	2	2				4
STL	2	2				4
STG CGRH	3	3	F*			6
STG MCFE	3	2	F*			5
STG GSI	2	2	F*			4
ST2S	2					2

* Epreuve facultative autorisée jusqu'à la session 2013 avant rénovation en STMG.

Temps d'épreuve par série

(hors temps de préparation)



Séries	CE + EE		CO		EO	
	LV1	LV2	LV1	LV2	LV1	LV2
ES	3h	2h	10 min*	10 min*	10 min	10 min
S	3h	2h	10 min*	10 min*	10 min	10 min
L	3h	3h	---	---	20 à 40 min	20 à 40 min
technologiques	2h	2h	10 min*	10 min*	10 min	10 min

* Temps auquel il faut ajouter le temps d'écoute (maximum : 6'30)

Calcul de la note de langue vivante (LV1 et LV2)



Séries	CE + EE	CO	EO
ES	50%	25%	25%
S	50%	25%	25%
L	50%	---	50%
technologiques	50%	25%	25%

N.B. : la note de LELE est indépendante de la note de langue vivante.

Compréhension de l'écrit

Toutes séries : LV1 et LV2



SUPPORTS

1, 2 ou 3 documents

de type informatif, descriptif,
narratif ou argumentatif

en lien avec les notions
du programme

pouvant comporter des éléments
iconographiques

épreuve ponctuelle terminale

APTITUDES EVALUEES

B2 – LV1

Identifier
Repérer
Comprendre
Percevoir

B1 – LV2

Identifier
Repérer
Comprendre

Sous-partie notée sur 10 points
au demi-point près

Expression écrite

Toutes séries : LV1 et LV2



PRODUCTION	APTITUDES EVALUEES	
un ou plusieurs textes	B2 – LV1	B1 – LV2
prenant appui sur des événements, faits ou prises de positions identifiés dans la partie « compréhension » (B1 / B2)	Construire un texte Rédiger dans une langue correcte Articuler son discours Argumenter Nuancer Justifier une prise de position	Construire un texte Rédiger dans une langue correcte Articuler le discours
ou sur un document « tremplin » (B2)	Sous-partie notée sur 10 points au demi-point près	

Compréhension de l'oral : ES, S, Technologique – LV1 et LV2



MODALITES

1 ou 2 supports
audio ou vidéo (1'30)
liés aux notions du programme

3 écoutes espacées d'une minute

rendre compte par écrit et en français
de la compréhension : 10 minutes

deuxième trimestre de terminale

Grille d'évaluation fournie

APTITUDES EVALUEES

B2 – LV1

Comprendre :

- les idées les plus simples
- certaines informations
- les informations principales
- des détails significatifs**
- l'attitude du locuteur**

B1 – LV2

Comprendre :

- les idées les plus simples
- certaines informations
- les informations principales

Sous-partie notée sur 20 points

Expression orale : ES, S, STI2D, STD2A, STG, ST2S - LV1 / LV2



MODALITES

troisième trimestre de terminale

10 min de préparation
10 min d'épreuve

Le candidat tire au sort l'une des notions étudiées dans l'année

Présentation de la notion : 5 min
Entretien avec le professeur : 5 min

APTITUDES EVALUEES

B2 – LV1

B1 – LV2

S'exprimer en continu
Prendre part à une conversation
Intelligibilité / recevabilité linguistique

Sous-partie notée sur 20 points

Grille d'évaluation fournie

Epreuve orale de LV3

Enseignement de spécialité ou facultatif (pas de LV3 en série technologique)



MODALITES

Préparation : 10 min
Epreuve : 20 min

Présentation d'une liste de notions
et les documents par le candidat

Choix d'une notion par l'examineur

Présentation de la notion : 10 min
Entretien avec l'examineur : 10 min

épreuve ponctuelle terminale

APTITUDES EVALUEES

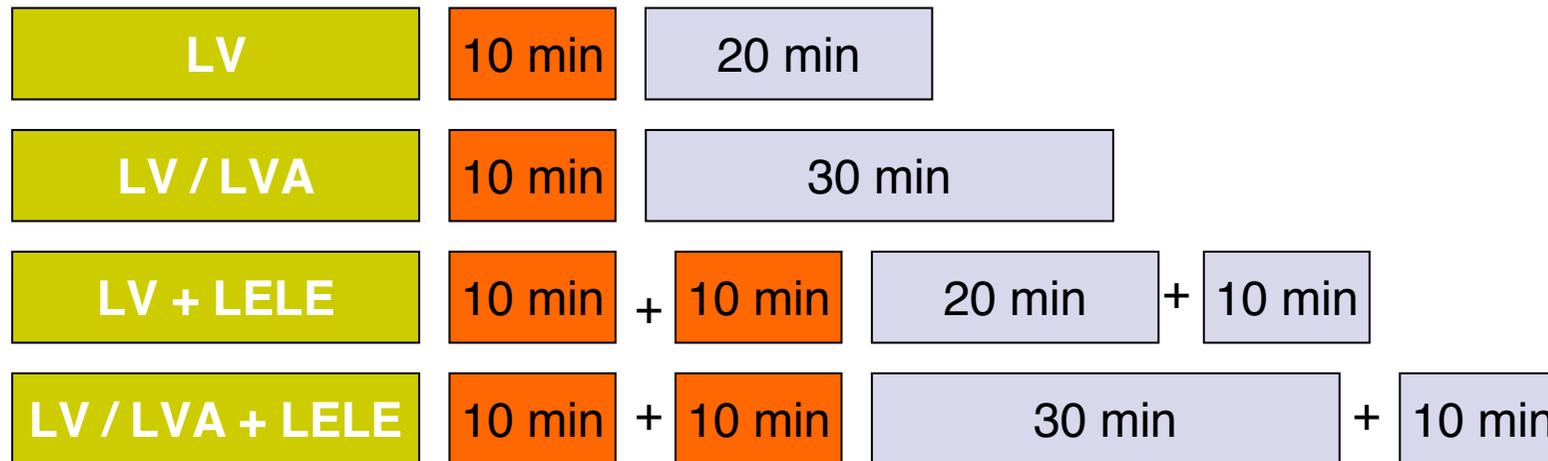
A2

Produire un discours assez nuancé
Prendre sa part dans un échange
S'exprimer dans une langue globalement
correcte

Epreuve notée sur 20 points

Grille d'évaluation fournie

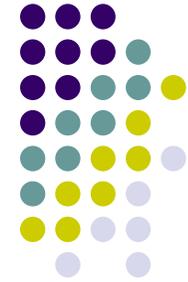
Combinaison ou fusion des épreuves orales - Série L



Temps de préparation

Temps d'épreuve

Expression orale obligatoire : série L - LV1 et LV2



MODALITES	APTITUDES EVALUEES
10 min de préparation 20 min d'épreuve	B2 – LV1 B1 – LV2
Présentation par le candidat de la liste des notions et des documents étudiés	S'exprimer en continu Prendre part à une conversation Intelligibilité / recevabilité linguistique
L'examineur choisit une notion	Sous-partie notée sur 20 points
Présentation de la notion : 10 min Entretien avec le professeur : 10 min	Grille d'évaluation fournie
épreuve ponctuelle terminale	

Langue vivante approfondie : Série L – Spécialité en LV1 ou LV2



MODALITES

Préparation : 10 min
Epreuve : 30 min

Proposition par le candidat
de deux dossiers, chacun sur
une notion étudiée dans l'année

Choix d'une notion
par l'examineur

Présentation de la notion : 10 min
Entretien avec l'examineur : 20 min

Grille d'évaluation fournie

APTITUDES EVALUEES

C1 – LV1

B2 – LV2

S'exprimer en continu
Prendre part à une conversation
Intelligibilité / recevabilité linguistique

DOSSIER

Deux documents étudiés dans l'année,
plus un troisième document au choix
du candidat (complément, illustration)

Littérature étrangère en langue étrangère - Série L



MODALITES

Préparation : 10 min
Epreuve : 10 min

Proposition par le candidat
de deux dossiers, chacun sur une
thématique étudiée dans l'année

Choix d'une thématique
par l'examineur

Présentation de la thématique : 5 min
Entretien avec l'examineur : 5 min

Grille d'évaluation fournie (/20)

APTITUDES EVALUEES

B1 vers B2

Présentation du dossier
Niveau de lecture des documents
Culture littéraire
Expression orale

DOSSIER

Trois extraits d'œuvre(s) étudiée(s)
(roman, théâtre, poésie), plus tout
document au choix du candidat
portant sur la réception des œuvres

Déroulement des épreuves combinées en série L



EPREUVES	TYPE D'EPREUVE	DEROULEMENT	FICHES D'EVALUATION
LV1 ou LV2	1 épreuve	10 min EOC - 10 min EOI	1 fiche d'évaluation (LV obligatoire)
LV1 ou LV2 + LVA	2 épreuves fusionnées	10 min EOC - 20 min EOI	1 fiche d'évaluation (Langue de spécialité)
LV1 ou LV2 + LELE	2 épreuves consécutives	10 min EOC - 10 min EOI 5 min EOC - 5 min EOI	2 fiches d'évaluation (LV obligatoire, LELE)
LV1 ou LV2 + LVA + LELE	2 épreuves fusionnées et une épreuve consécutives	10 min EOC - 20 min EOI 5 min EOC - 5 min EOI	2 fiches d'évaluation (Langue de spécialité + LELE)

Epreuves orales de contrôle (second groupe)



MODALITES

Préparation : 10 min
Epreuve : 20 min

Le candidat soumet à l'examineur la liste des notions étudiées dans l'année

L'examineur propose deux documents en lien avec deux notions de la liste.
Le candidat en choisit un.

Prise de parole en continu : 10 min
Entretien avec l'examineur : 10 min

Grille d'évaluation fournie

APTITUDES EVALUEES

B2 – LV1 **B1 – LV2**

S'exprimer en continu
Prendre part à une conversation
Intelligibilité / recevabilité linguistique

DOCUMENTS

Image publicitaire, dessin humoristique, oeuvre plastique, slogan, titre d'article de presse, question d'actualité...

Remplace la note d'écrit

Candidats individuels ou en établissement privé hors contrat



- Durée de l'épreuve d'expression orale :
 - Séries ES – S – technologique :
10 min de préparation, 10 min d'interrogation
 - Série L :
10 min de préparation, 20 min d'interrogation
- **Le candidat présente la liste des notions et les documents étudiés dans l'année**
- Série L :
 - LVA et LELE, mêmes conditions que pour les autres candidats.

Séries STD2A, ST2S



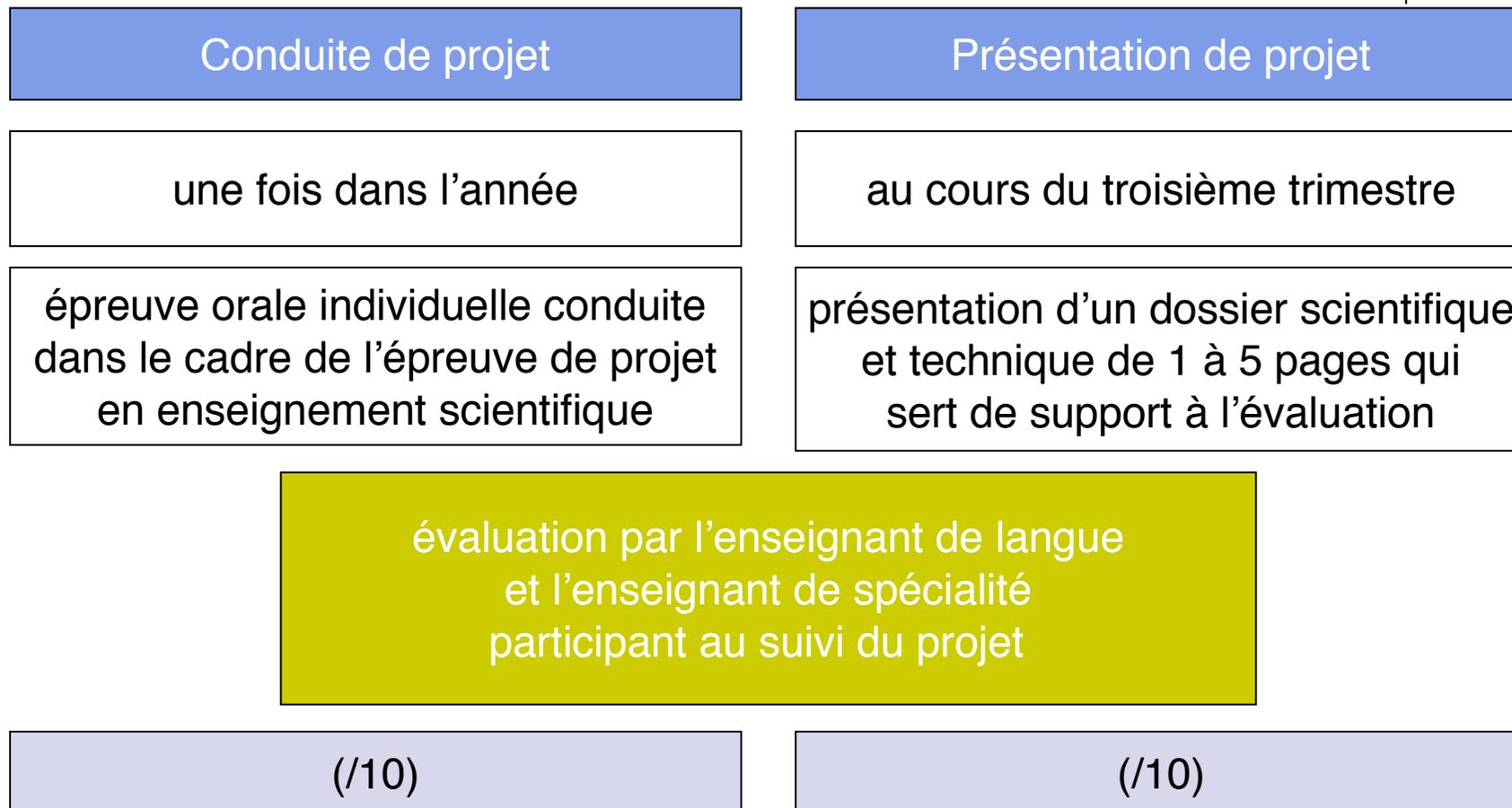
- **Séries STD2A :**
 - épreuve de LV2 facultative de 2013 à 2016
 - épreuve de LV2 obligatoire à partir de 2017
- **Série ST2S :**
 - épreuve de LV2 obligatoire à partir de 2014
- **Enseignement de LV2 :**
 - Quand il est proposé, l'enseignement de LV2 dans les séries technologiques est obligatoire, mais l'inscription à l'épreuve terminale est facultative.

Série STI2D et STL



- LV2 :
 - épreuve facultative entre 2013 et 2016
 - épreuve obligatoire à partir de 2017
- Enseignement technologique en langue vivante étrangère (ETLV) :
 - épreuve obligatoirement dans la LV1 enseignée dans l'année
 - pas de possibilité de changer de langue à l'inscription

Epreuve d'enseignement technologique en LV1 - Séries STL et STI2D (en deux parties)



Candidats présentant un handicap

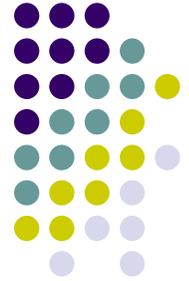


- **Déficiences auditives, du langage écrit, du langage oral, de la parole, de l'automatisation du langage écrit :**
 - demande de dispense par le candidat ;
 - par décision du recteur d'académie ;
 - sur proposition du médecin désigné par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
- **Dispenses :**
 - « partie orale » des épreuves obligatoires de LV1 et/ou LV2 ;
 - « partie écrite » des épreuves obligatoires de LV1 et/ou LV2 ;
 - totalité des épreuves de LV2.
- **Adaptation :**
 - épreuve de Littérature étrangère en langue étrangère ;
 - LV1 et/ou LV2.



Textes de référence 1/3

- Programmes d'enseignement de langues vivantes du cycle terminal pour les séries générales et technologiques :
B.O. spécial n°9 du 30 septembre 2010
- Programme d'enseignement spécifique de littérature étrangère au cycle terminal de la série littéraire :
B.O. spécial n°9 du 30 septembre 2010
- Propriété intellectuelle. Accord sur l'utilisation des œuvres cinématographiques et audiovisuelles à des fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche :
B.O. n°5 du 4 février 2010



Textes de référence 2/3

- Nouvelles épreuves du baccalauréat :
J.O. : arrêté du 22 juillet 2011
- Description des nouvelles épreuves 2013:
B.O. n°43 du 24 novembre 2011
- Grilles d'évaluation des épreuves orales 2013:
Annexes du B.O. n°43 du 24 novembre 2011
- Rectificatif et complément :
B.O. n°9 du 1^{er} mars 2012



Textes de référence 3/3

- Dispense et adaptation de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante pour les candidats présentant une déficience auditive, du langage écrit, du langage oral, de la parole, de l'automatisation du langage écrit ou une déficience visuelle

B.O. n°12 du 22 mars 2012

- Épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 dans la série STL, applicables à compter de la session 2013 :

B.O. n°12 du 22 mars 2012

- Épreuve relative aux enseignements technologiques transversaux, épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 en série STI2D, applicables à compter de la session 2013 :

B.O. n°12 du 22 mars 2012

Baccalauréat international



- OIB

Les élèves de sections internationales en série L ne peuvent présenter ni LVA, ni LELE dans la langue de leur option internationale.

- ABIBAC

Les élèves d'Abibac sont autorisés à passer LVA en allemand, mais pas LELE.